



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 9 mai 2019 à 18h 00 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, M. Thomas Howard, M. Scott McDonald et Mme Isabelle Patry.

Également présents, Mme Charlotte Laforest, directrice générale par intérim et M. Pierre Said, adjoint exécutif.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres étaient présents à la séance et ont renoncé aux formalités prévues à l'article 156 du *Code municipal du Québec* pour la convocation d'une séance extraordinaire.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h02.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTION

Aucune question.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance / Avis de convocation;
2. Parole au public et question;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'état d'urgence local (renouvellement);
5. Résolution pour l'embauche d'une ressource pour effectuer un remplacement temporaire;
6. Période de questions du public;
7. Levée de la séance.

19-05-3753



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Patry et appuyé par madame la conseillère Susan McKay.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour sans ajout.

Adoptée

19-05-3754

4. DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL (RENOUVELLEMENT)

ATTENDU QUE la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais a informé le responsable du centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) de la Municipalité de Pontiac que le niveau des eaux va augmenter de manière importante dans les prochains jours.

ATTENDU QUE le responsable du CCMU, en concertation avec le ministère de la Sécurité publique, estime qu'il est nécessaire et suggère au conseil de maintenir l'état d'urgence pour pouvoir faire face à cette augmentation des niveaux des eaux pouvant provoquer plusieurs problématiques dans la municipalité.

ATTENDU QUE l'état d'urgence qui avait été déclaré le 5 mai 2019 par le conseil municipal pour une durée de cinq (5) jours prend fin le 10 mai 2019 à 8h00.

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) prévoit que l'état d'urgence déclaré par le conseil municipal peut être renouvelé pour des périodes maximales de cinq jours, sur autorisation de la ministre de la Sécurité publique.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE le conseil, sous réserve de l'autorisation de la ministre, renouvelle l'état d'urgence pour une durée de cinq (5) jours sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Pontiac en raison de la hausse des niveaux d'eau et de la situation des inondations.

IL EST AUSSI RÉSOLU de désigner la mairesse, Mme Joanne Labadie, ou en son absence, la personne qui la remplace, afin qu'elle soit habilitée à exercer les



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

pouvoirs prévus aux paragraphes 1° à 6° de l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile*.

Adoptée

19-05-3755

5. RÉOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR EFFECTUER UN REMPLACEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE l'employée # 01-0120 est absent pour une longue durée.

ATTENDU QUE l'employée # 01-0131 remplace l'employée # 01-0120 durant son absence.

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer l'employée # 01-0131 durant son remplacement du poste de l'employée # 01-0120.

ATTENDU QUE le poste a été publié à l'interne et qu'aucune candidature n'a été reçue.

ATTENDU QUE trois (3) candidatures ont été reçues.

ATTENDU QU'un processus d'entrevues a été mené par la direction générale pour évaluer les candidatures.

ATTENDU QUE la direction générale a recommandé une candidature au conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber et appuyé par madame la conseillère Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate la direction générale de procéder à l'embauche de Natacha Sylvestre sur une base temporaire afin de combler le poste de commis réceptionniste jusqu'au 31 juillet 2019.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

19-05-3756

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 18h 16.

Adoptée

Copie certifiée conforme

Mme Charlotte Laforest
DIRECTRICE GÉNÉRALE, par intérim

Mme Joanne Labadie
MAIRESSE

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».